

# COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

30/06/2017

L'an deux mille dix sept et le trente juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

**Présents :** MM. R. PLA, C.CHAPRON, J.BALLANEDA, J. MALLEA, L.AUCHERE, M.BAIGES, G.LAFONT , JM.VIDAL, J.TUBERT .

**Absents excusés:** N.ARNOUX (procuration L.AUCHERE) ,D.FIGUERES (procuration J.TUBERT), X.LOUGARRE, A.CALLS (procuration C.CHAPRON), A.DABASSE, (procuration J.MALLEA)

**Secrétaire de séance :** G.LAFONT

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

## **ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR SENATORIALES 2017**

Monsieur le Maire rappelle les différents courriers envoyés par la préfecture quant à l'organisation de l'élection des délégués et suppléants pour les sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain. Une seule liste a été déposée et présentée par Raymond PLA. Cette liste est soumise au vote des membres présents ou représentés soit 13 élus. Après avoir mis en place le bureau comme spécifié dans le code électoral et après le vote sous scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret, il est procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral. Mr le Maire proclame à l'unanimité l'élection de la liste présentée avec pour résultat :

Mr Raymond PLA	Titulaire
Mme Claude CHAPRON	Titulaire
Mr Jacki MALLEA	Titulaire
Mme Julie BALLANEDA	Suppléant
Mr Mathieu BAIGES	Suppléant
Mme Anne DABASSE	Suppléant

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **SYDEEL – RETRAIT GROUPEMENT DE COMMANDES**

Mr le Maire rappelle que la commune avait adhéré à ce groupement pour le groupe scolaire. L'économie n'ayant pas été remarquée Mr le Maire propose de ne pas renouveler son adhésion à ce groupement de commande.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **DECISION MODIFICATIVE**

les travaux de la rue du château et de l'impasse du Christ avec le SYDEEL n'ont pas été prévus au budget. En conséquence, il est nécessaire d'ajuster les imputations. Pour ce faire il faut abonder de 73 300 euros pour les travaux répartis sur les imputations 238 et 2041582. Les budgets prévus pour le passage à gué seront déduits de ce montant pour équilibrer les articles.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **ADS SIUDA**

La commission départementale des autorisations de taxis n'existe plus. Il revient donc aux maires de valider ou non les cessions à titre onéreux des autorisations de taxi sur leur commune. La sté SIUDA souhaite céder à la sté ATV 66 une autorisation de taxi. Le dossier complet ayant été présenté et n'ayant aucune objection quant à cette cession, Mr le Maire propose de valider cette opération.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **DUP ZAC LES ESCOUMELLES**

Aujourd'hui, au regard du Plan Local d'Urbanisme, le projet souhaité ne peut être réalisé dans sa globalité. En effet, une partie du périmètre de la ZAC est située en zone 2AU bloquée à l'urbanisation. Il est donc nécessaire de mener une procédure de mise en compatibilité du PLU afin de faire évoluer le classement de ladite zone en zone 1AU1 ouverte à l'urbanisation, permettant ainsi la conformité réglementaire du projet, tout en menant une procédure de Déclaration d'Utilité Publique – du fait de la nature sociale et économique du projet – permettant l'acquisition foncière des terrains. La présente mise en compatibilité permettra également de repositionner le secteur 1AU1a dédié aux commerces et/ou habitat, d'ajuster les Orientations d'Aménagement et de Programmation, d'apporter quelques adaptations mineures dans le règlement et de modifier légèrement l'emplacement réservé n°6 correspondant à la réalisation d'une voie de raccordement au giratoire de l'opération. La procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique est prévue par l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, la déclaration d'utilité publique sur l'aménagement de la ZAC menée par le Préfet entrainera de facto la mise en compatibilité du PLU. Afin de permettre à la ZAC d'avancer selon le planning prévu au contrat entre la commune et l'aménageur, il est nécessaire de solliciter le Préfet des PO pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération et l'ouverture d'une enquête publique parcellaire préalable à l'arrêt de cessibilité.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **ACQUISITION PARCELLE POUR EURO SYMBOLIQUE**

Dans le cadre de la convention passée avec le département pour la création du giratoire, il est nécessaire que la commune soit propriétaire du foncier accueillant le futur ouvrage. L'aménageur propose de céder pour l'euro symbolique à la commune l'ensemble des parcelles concernées par le projet. La commune doit pour cela délibérer pour cette cession.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **CESSION VOIRIE DEPARTEMENTALE**

Dans le cadre de la création du giratoire de la ZAC une partie de la RD40 ne sera plus utilisée et sera considérée comme des délaissés. Dans l'intérêt de la commune, il est nécessaire de solliciter le département pour lui céder à titre amiable les deux délaissés formés suite à la création du giratoire entraînant un nouveau tracé de l'entrée de ville. Un courrier a été adressé en ce sens à Mme la présidente du Conseil Départemental, à son service patrimoine et également aux deux conseillers départementaux de notre canton.

### **DECISION RESERVE INTERCOMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

Mr le Maire explique que la Cote Vermeille a déjà créé une réserve de sécurité civile pour assurer une prévention face aux risques incendies et apporter un soutien aux SDIS lors d'intervention. Aujourd'hui cette compétence de RSC incombe à la CCACVI et afin de généraliser à l'ensemble du territoire cette compétence la création d'un RCS pour les Albères est proposé. Le Sous Préfet de Céret, pour encourager la CCACVI à prendre en charge cette nouvelle compétence, a assuré le concours de la Préfecture pour l'acquisition de véhicules pour réaliser les missions. Pour rappel cette réserve est constituée de bénévoles pouvant agir sur tout le territoire de la CCACVI aussi bien pour les risques incendies que pour des risques autres comme les inondations.

Mr le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à la réserve intercommunale de sécurité civile.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **GROUPEMENT COMMANDES ECLAIRAGE PUBLIC CCACVI**

La CCACVI propose aux communes du territoire de se regrouper pour réaliser des économies d'échelles par la mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics et afin de mieux coordonner l'ensemble des opérations devant conduire à une réduction des consommations d'éclairage public. Mr le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **MARCHE CENTRE ECONOMIQUE ET SOCIO CULTUREL**

Mr Pla informe qu'une erreur de frappe a été faite lors de la rédaction de la délibération du choix des entreprises concernant le lot 11 - entreprise JEZET et que pour valider l'acte d'engagement et l'offre il est nécessaire de repasser le choix de l'entreprise JEZET en mentionnant le bon montant de l'offre.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **PERSONNEL**

Mr le Maire informe que la gestion des espaces verts est devenue très compliquée depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune et depuis la cession des espaces paysagers des Terrasses du Canigou. Cette charge de travail et l'arrêt des traitements font accuser beaucoup de retard au service espaces verts. Il est donc nécessaire de procéder à l'embauche d'un nouvel agent pour faire face à cette surcharge de travail. Mr le Maire informe qu'un appel à candidature sera lancé pour le moment pour un contrat court renouvelable. Il rappelle que cette embauche est prévue sur le tableau des effectifs et que le budget sera prévu pour 2017.

## **VIDEO PROTECTION**

Le système de vidéoprotection est en place sur le parking et à l'école élémentaire depuis la mi juin. Le réglage des caméras a été effectué en présence de l'entreprise, de Mr Selmanovic et de Mme Cambou selon les critères des gendarmes. Afin de mieux surveiller l'entrée et la sortie du parking par le parc de jeux, une caméra a été offerte par l'entreprise.

## **MEDIATHEQUE**

La construction de la future médiathèque se fera en partenariat entre la commune et la CCACVI via un bail emphytéotique administratif. Les deux entités doivent se rencontrer pour discuter des modalités de répartition des financements.

## **RENTREE SCOLAIRE 2017/2018**

Les deux conseils d'écoles d'Ortaffa se sont réunis le 22 juin dernier con. Les parents et les enseignants, après avoir échangés sur le bilan de l'année écoulée rapportent tous le même constat : fatigue des enfants et manque d'attention de leur part. Sans oublier que les NAP ne peuvent pas jouer leur rôle initial en raison du temps imparti à ces activités qui n'est pas adapté du fait que les enfants ne sont plus réceptifs à cette heure de la journée.

Mr le Maire propose de suivre l'avis des enseignants et des parents, à savoir passer à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017/2018, et ce dans le seul intérêt des principaux intéressés : les enfants. En effet, les rythmes scolaires actuels ne respectent plus la chronobiologie des enfants et affectent la concentration et la santé des enfants en les fatiguant au quotidien.

*Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **TRAVAUX EN COURS**

Mr Christol est venu présenter l'ensemble des projets futurs de la commune : rue des corbières, des alberes, du vallespir, ancien chemin de laroque, avenue de la méditerranée, les lavoirs et un futur bassin de rétention sans oublier l'escalier menant à l'école maternelle.

Les estimatifs des travaux sont attendus afin de prioriser les projets et de les étaler sur 3 ans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TERRASSE DU CANIGOU**

Un cahiers des charges a été déposé en Mairie par des habitants du lotissement afin de remonter ce qui ne fonctionne pas dans ce dernier et afin d'aider la commune dans ses futurs projets de voirie. Une étude du cahier va être faite et certaines demandes pourront être satisfaites d'autres demandant un peu plus de temps car tributaire de la futur ZAC.

Un habitant du lotissement a également sollicité la commune pour prendre un arrêté contre le bruit. Ceci rentrera dans le cahier des charges déposés par les habitants.

### **COURRIER DE MR AZAM**

Mr Azam a saisi à deux reprises la commune pour l'interroger sur les compteurs LINKY. La commune ayant délégué sa compétence sur la gestion du réseau d'électricité au SYDEEL 66, un courrier sera adressé à Mr Azam pour contacter le SYDEEL66 et obtenir réponse à ces deux courriers.

### **ECRAN TACTILE**

Le projet de mettre un écran en vitrine à la mairie pour diffuser la vidéo du village, les projets en cours mais aussi faire la promotion touristique du village est encore à l'étude de faisabilité. En effet, les écrans tactiles arrivant en force, Mr le Pla propose que l'étude se fasse avec ses nouveaux matériels pour éviter des frais de fonctionnement onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL